

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST ETIENNE - 4202 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 17/09/2024 - B2024/012827 - 2022 B 01942 - 920 343 159 - A2 FONCIER

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2024
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*06

Désignation de l'entreprise		SAS A2 FONCIER		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		3 RUE MARECHAL LECLERC		42580	LETRAT
SIRET		9 2 0 3 4 3 1 5 9 0 0 0 1 7			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		15		Durée de l'exercice précédent *	
				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 3	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres *	010		012	
		014		016	
	Immobilisations corporelles*	028		030	
	Immobilisations financières* (1)	040	15	042	15
	Total I (5)	044	15	048	15
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	070		
		072	074		
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	42 652	086	42 652
	Charges constatées d'avance*	092		094	
	Total II	096	42 652	098	42 652
	Total général (I + II)	110	42 667	112	42 667
PASSIF				Exercice N NET	
				I	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	5 000		
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants 131)	132			
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136	12 052		
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	17 052		
Provisions pour risques et charges		Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	996		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169)	172	2 127		
	Comptes courants d'associés	173	22 493		
	Autres dettes	175			
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176	25 616		
Total général (I + II + III)		180	42 667		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS A2 FONCIER						Néant ☐ *		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements, aménagements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482	15	484		486	15	
TOTAL		490		492	15	494		496	15	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570		572		574		576		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1		2		3		4		5
		6		7		8		9		10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧			
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS A2 FONCIER						Néant ☒ *		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
	sur comptes clients	650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
TOTAL		680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
	Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683							
Autres Immob. incorp	700		705							
Terrains	710		715							
Constructions	720		725							
Inst. techniques mat. et outillage	730		735							
Inst. générales agencements amén. div.	740		745							
Matériel de transport	750		755							
Autres immobilisations corporelles	760		765							
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD 780					
II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982						
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter					
Déficits imputés				983						
Déficits reportables				984						
Déficits de l'exercice				860						
Total des déficits restant à reporter				870						
III DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325			381		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326			380		
N° du centre de gestion agréé									388	
Montant de la TVA collectée									374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)									378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant									399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2024

Désignation de l'entreprise : SAS A2 FONCIER		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : ..13/10/2022..		et clos le : ..31/12/2023..	
Durée en nombre de mois		15	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)		137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la V.A. calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CG)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés"



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

SIREN

920343159

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A2 FONCIER

ADRESSE (voie)

3 RUE MARECHAL LECLERC

CODE POSTAL

42580

VILLE

L'ETRAT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	5000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique BOBLENZ Prénom(s) TOMMY
Nom marital BOBLENZ % de détention 100,0000 Nb de parts ou actions 5 000,00
Naissance : Date 28/07/1978 N° Département 42 Commune SAINT-ETIENNE Pays France
Adresse : N° 21 Voie rue jean Moulin
Code Postal 42270 Commune SAINT-PRIEST-EN-JAREZ Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2033-G-SD 2024

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

SIREN 920343159

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A2 FONCIER

ADRESSE (voie) 3 RUE MARECHAL LECLERC

CODE POSTAL 42580

VILLE L'ETRAT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		Formulaire à déposer en double exemplaire		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		N° 2065 - SD 2024  N° 11084* 25 Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)	
Exercice ouvert le : 13/10/22		et clos le : 31/12/23		Régime simplifié d'imposition :		X	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal			
SME PME innovantes (cocher la case ci-contre)							
Souscrit pour l'exercice optionnel de taxation autonome (art. 209-0 A du CGI) (cocher la case ci-contre)							
A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société :				Adresse du siège social :			
SAS A2 FONCIER 3 RUE MARECHAL LECLERC 42580 L'ETRAT				Certifié exact et conforme à l'original par le Président T. BOZANZU			
SIRET 9 2 0 3 4 3 1 5 9 0 0 0 1 7				Mél : tommy@loire-investissement.com			
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :			
REGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :							
				SIRET			
B - ACTIVITE							
Activités exercées Location de terrains et d'autres biens immobiliers				Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C - RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf notice de la déclaration n° 2065-SD)							
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit			
Bénéfice imposable à 15 %		14 179		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %				PV à long terme imposables à 0 %			
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations							
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i>		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i>		Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quinquies</i>			
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 <i>septies</i>		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 <i>quaterdecies</i>		Zone de restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>			
		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 <i>sexdecies</i>		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies A</i>			
Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 <i>duodecies</i>		Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>		Autres dispositifs			
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i> du CGI (cocher la case)							
D - IMPUTATIONS (cf notice de la déclaration n° 2065-SD)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.							
E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf notice de la déclaration n° 2065-SD)							
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %							
F - CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf notice de la déclaration n° 2065-SD)							
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %							
G - ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS (Cf notice de la déclaration n° 2065-SD)							
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre							
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom / Adresse ⁽¹⁾			
				N°			
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre							
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom / Adresse			
				N°			
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer la désignation, l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays				Nom / Adresse			
				Etat de résidence			
				N°			
H - COMPTABILITE INFORMATISEE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON							
Si oui, indication du logiciel utilisé				ISACOMPTA CONNECT			

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable		Nom et adresse du conseil	
AGC DE LA LOIRE 3 RUE CLAUDE ODDE BP 30631 42041 SAINT-ETIENNE CEDEX 1		Tél :	
CGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné		Date : 30/04/24 Lieu : L'ETRAT	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Qualité et nom du signataire : BOBLINZ TOMMY	
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature	
prestataire :			

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

I										RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS																													
Montant global brut des distributions (1)					payées par la société elle-même					a		payées par un établissement chargé du service des titres					b																						
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)										c																													
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d																													
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)										e																													
										f																													
										g																													
										h																													
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)										i																													
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										j																													
Montant des revenus répartis (5)										Total (a à h)																													
J																				REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																			
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-I à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants										Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.																											
										Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées :																									
														à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits				à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6																	
1										2		3		4				5		6		7		8															
K																				DIVERS																			
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																																							
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																							
L																				CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION																			
REMUNERATIONS										MOINS-VALEURS À LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15 % ou 19%																													
																				0%		15%		19%															
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)										MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																													
										MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice																													
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)										MVLТ réalisée au cours de l'exercice																													
										MVLТ restant à reporter																													
M																				CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)																			
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et reçus au titre de l'exercice																																							
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																																							

BILAN - ACTIF

A13070 - SAS A2 FONCIER

Du 13/10/2022 au 31/12/2023

ACTIF

	Valeurs au 31/12/23		Valeurs au
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes
Capital souscrit non appelé			
ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de développement			
Concessions, brevets et droits similaires			
Fonds commercial (1)			
Autres immobilisations incorporelles			
Immobilisations incorporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations tech., matériel et outillages industriels			
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières (2)			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille			
Autres titres immobilisés	15,00		15,00
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	15,00		15,00
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances			
Créances Clients et Comptes rattachés (3)			
Autres créances (3)			
Capital souscrit - appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Actions propres			
Autres titres			
Instruments de trésorerie			
Disponibilités	42 652,29		42 652,29
Charges constatées d'avance (3)			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	42 652,29		42 652,29
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Primes de remboursement des emprunts			
Écarts de conversion actif			
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	42 667,29		42 667,29

Certifie conforme à exact
à l'original par le
Président.
T. BOBLENZ



(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

A13070 - SAS A2 FONCIER

Du 13/10/2022 au 31/12/2023

PASSIF

	Valeurs au 31/12/23	Valeurs au
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 5 000,00)	5 000,00	
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	12 051,62	
SITUATION NETTE	17 051,62	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	17 051,62	
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	22 492,67	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	996,00	
Dettes fiscales et sociales	2 127,00	
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	25 615,67	
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	42 667,29	
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an		25 615,67
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

Siège Social :

3, rue du Maréchal Leclerc

42 580 L'ETRAT

Capital de 5 000 Euros

Siret : 920 343 159 00017

~~~~~

*Certifié conforme à exact  
à l'original par le  
Président*

*T. BOZLENZ*

**A2 FONCIER**

Sas au capital de 5000€

3 rue du Maréchal Leclerc

42580 L'ETRAT

06 36 58 36 56

SIRET 920 343 159 00017 APE 6820B

**L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, et le 15 MAI à 15 Heures**

**Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.**

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE**

**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

J'ai l'honneur de présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, mon rapport sur les opérations de l'exercice social clos le 31/12/2023 ainsi que les comptes dudit exercice, et de soumettre ceux-ci à approbation après examen.

L'exercice comprend une période de quatorze mois du 13/10/2022 au 31/12/2023.

**Méthodes d'évaluation :**

Je précise que les comptes annuels ont été établis selon les usages professionnels en vigueur, et notamment les dernières modifications législatives.

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes ont été arrêtées en fonction du nouveau plan comptable.

## COMPTE RENDU DE GESTION DE LA GERANCE AINSI QUE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE 2023 ECOULE

S'agissant d'une Société par actions simplifiée, j'indique ci-après les principaux chiffres au Bilan :

TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION..... 110 204

TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION.....94 492

RESULTAT D'EXPLOITATION ( Profit ) 15 712

La Dotation aux Amortissements a été de : 0 Euro

|                                        |       |
|----------------------------------------|-------|
| Les Produits Financiers ont été de     |       |
| Les Produits Exceptionnels ont été     |       |
| Les Charges Financières ont été de     | 1 533 |
| Les Charges Exceptionnelles ont été de |       |

RESULTAT FISCAL (Profit) 14 179

### EVOLUTIONS PREVISIBLES :

Ce premier exercice reste tout à fait satisfaisant bien compte tenu du contexte immobilier connu depuis 2023 avec des taux de prêt immobiliers qui ont augmenté toute l'année 2023 avant de connaître une baisse 2024.

### AFFECTATION DES RESULTATS :

Je propose d'affecter le bénéfice de l'exercice de 12 052 euros de la manière suivante :

- En réserve légale, une somme de ..... 500 €
- Et le solde en autres réserves soit ..... 11 552 €

Total égal au bénéfice de l'exercice, soit ..... 12 052 €

### REMUNERATION DE LA GERANCE :

Je déclare ne pas souhaiter que me soit attribué une indemnité de présidence à titre de la gérance pour l'année 2024.

## EVENEMENTS IMPORTANTS AYANT EU LIEU ENTRE LA CLOTURE

### DU BILAN ET LA TENUE DE L'ASSEMBLEE :

Depuis début 2024, les taux de crédit semblent repartir à la baisse et les banques sont plus désireuses de prêter. Cependant, l'effet sur le marché de l'immobilier ne se fera ressentir qu'avec du décalage, souhaitons-le en 2025, d'autant plus que nous connaissons depuis les élections européennes un climat d'incertitude politique.

### RECHERCHE :

Aucun crédit particulier n'a été affecté à la recherche.

### RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE :

Les projets de résolutions correspondent aux propositions.

M. BOBIENZ Tommy,  
Le Président,

**A2 FONCIER**

Sas au capital de 5000 €  
3 rue du Maréchal Leclerc  
42580 L'ETRAT  
06 96 98 96 56

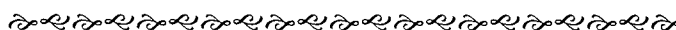
SIRET 920 343 199 00017 APE 6820B

Siège Social :

3, rue du Maréchal Leclerc

42 580 L'ETRAT

Capital de 5 000 Euros  
Siret : 920 343 159 00017



**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE  
DU 15 MAI 2024**

*Certifie exact & conforme  
à l'original par  
le Président*  
*T. BOBLENZ*  
**A2 FONCIER**  
Sas au capital de 5000 €  
3 rue du Maréchal Leclerc  
42580 L'ETRAT  
06 36 58 36 56  
SIRET 920 343 159 00017 / APE 6820E

**L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE,  
Le quinze MAI,  
A quinze Heures  
Au Siège Social,**

**Monsieur Tommy BOBLENZ,**

**Né le 28 juillet 1978 à St Etienne (42)  
Demeurant : 21, Rue Jean MOULIN 42 270 St PRIEST en Jarez**

**Propriétaire de la totalité des 5000 Actions de 1 euros composant le capital social de la société A2 Foncier.**

**Associé unique et Président de ladite Société.**

**I – A préalablement exposé ce qui suit :**

En sa qualité de Président de la Société Monsieur Tommy BOBLENZ, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

**II – A pris les décisions suivantes :**

- Approbation des Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Affectation des Résultats de l'exercice 2023,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

**PREMIERE DECISION :**

L'associé unique, sur la base de son rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Il prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

**DEUXIEME DECISION :**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 12 052 euros de la manière suivante :

- |                                             |          |
|---------------------------------------------|----------|
| - En réserve légale, une somme de .....     | 500,00 € |
| - Et le solde en autres réserves soit ..... | 11 552 € |

|                                                         |                 |
|---------------------------------------------------------|-----------------|
| <b>Total égal au bénéfice de l'exercice, soit .....</b> | <b>12 052 €</b> |
|---------------------------------------------------------|-----------------|

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax » de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 15 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'associé unique précise qu'en application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions conclues au cours d'exercices antérieurs visées à l'article L. 223-19 du code de commerce qui se sont poursuivies ou ont été exécutées durant l'exercice écoulé sont portées au registre des décisions de l'associé unique, savoir :

Nature et modalités de la convention : compte courant

A la clôture de l'exercice le compte courant de Monsieur BOBLENZ Tommy présente un solde positif de 22 492,67 €.

Ce compte courant est rémunéré. Les intérêts perçus au titre de l'exercice s'élèvent à 1 060,91 €.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**M. Tommy BOBLENZ**  
**Le Président**

**A2 FONCIER**

Sas au capital de 50 000 €  
3 rue du Marechal Leclerc  
42580 L'ETRAIT  
06 36 58 36 58

SIRET 920 343 159 00017 APE 6820B

SAS A2 Foncier

Siège Social :

3, rue du Maréchal Leclerc

42 580 L'ETRAT

Capital de 5 000 Euros  
Siret : 920 343 159 00017

~~~~~

Certifié conforme à
l'original
par le Président

T. BOZLENZ

A2 FONCIER
Sas au capital de 5000 €
3 rue du Maréchal Leclerc
42580 L'ETRAT
06 36 58 0056
SIRET 920 343 159 00017 APE 6820B

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, et le 15 MAI à 15 Heures

LISTE DES RESOLUTIONS SOUMISES

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

STATUTANT SUR L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

- PREMIERE RESOLUTION :

L'associé unique, sur la base de son rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Il prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

- DEUXIEME RESOLUTION :

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 12 052 euros de la manière suivante :

- En réserve légale, une somme de 500 €
- Et le solde en autres réserves soit 11 552 €

Total égal au bénéfice de l'exercice, soit 12 052 €

- TROISIEME RESOLUTION :

L'associé unique précise qu'en application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions conclues au cours d'exercices antérieurs visées à l'article L. 223-19 du code de commerce qui se sont poursuivies ou ont été exécutées durant l'exercice écoulé sont portées au registre des décisions de l'associé unique, savoir :

Nature et modalités de la convention : compte courant

A la clôture de l'exercice le compte courant de Monsieur BOBLLENZ Tommy présente un solde positif de 22 492,67 €.

Ce compte courant est rémunéré. Les intérêts perçus au titre de l'exercice s'élèvent à 1 060,91 €.

M. BOBLLENZ Tommy,
Le Président,

A2 FONCIER

Sas au capital de 5000 €

3 rue du Maréchal Leclerc

42500 L'ETRAT

06 36 58 36 56

SIRET 920 343 159 00017 APE 6820B